



Commission économique  
pour l'Afrique



Comité consultatif sur  
la statistique en Afrique

*Réunion annuelle*  
*10-11 Mai 2004*  
*Addis Abéba, Ethiopie*

**Développement de la statistique en  
Afrique : Un cadre stratégique  
(version préliminaire)**

ECA/ABSA/05/2004/F07

# Cadre stratégique

## Addis Abéba, 10-11 mai 2004

---

### Draft Report

### Table des matières

	<b>Page</b>
Avant propos .....	i
Acronymes et abréviations .....	iii
<b>I. Rappel .....</b>	<b>1</b>
<b>II. Principales questions .....</b>	<b>2</b>
<b>III. Vision.....</b>	<b>3</b>
<b>IV. Objectif global .....</b>	<b>3</b>
<b>V. Objectifs spécifiques .....</b>	<b>3</b>
<b>VI. Stratégies.....</b>	<b>4</b>
<b>VII. Propositions en vue d'une action coordonnée ou conjointe .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>A. RESOLUTIONS DU CODI .....</b>	<b>10</b>
<b>B. Système africain de statistique.....</b>	<b>12</b>
<b>C. Quelques-unes des grandes initiatives en matière de statistiques en Afrique.....</b>	<b>15</b>

## **Avant-propos**

1. Il y a consensus entre pays africains et partenaires de développement sur la nécessité de disposer de statistiques de meilleure qualité : a) pour fonder les politiques et la planification sur des éléments concrets et b) pour mieux appuyer la mise en oeuvre des politiques, suivre les progrès accomplis et évaluer les résultats et les effets des initiatives prises en matière de développement. Mais les systèmes nationaux de statistique sont généralement faibles et incapables, dans leur forme actuelle, de répondre à la demande toujours croissante de données et informations statistiques de qualité, comme l'a montré la toute dernière évaluation du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90.

2. Pénurie de compétences en statistique et rotation élevée du personnel dans les bureaux nationaux de statistique et les institutions de formation ont nui au potentiel statistique en Afrique. Les problèmes rencontrés par les bureaux nationaux de statistique ont fait l'objet de la Conférence des statisticiens africains, tenue en 1978, qui a adopté un programme détaillé, le Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA), pour faire en sorte qu'il y ait une offre permanente de statisticiens qualifiés. La composante régionale du PFSA a été implantée à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et a été financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), jusqu'en 1993. D'autres organismes bilatéraux et multilatéraux ont aussi contribué à la mise en oeuvre du programme, surtout au niveau national.

3. Même si le PFSA est devenu un parfait exemple de coopération entre la région et les donateurs, la production et la gestion de statistiques nationales en Afrique se sont constamment heurtées à une multitude de problèmes et de difficultés. C'est dans le but de les résoudre que la Conférence des ministres responsables du développement économique et social a adopté, en mai 1990, le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 (Plan).

4. Le Plan prévoyait que des organisations bilatérales, multilatérales et autres interviendraient aux niveaux national, sous-régional, régional et global, pour inverser la baisse de la production de statistiques et donner une base solide au développement soutenu des statistiques nationales. La première étape de mise en oeuvre du Plan, avait été la création, en 1992, du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD), en tant que conseil interinstitutions chargé de coordonner et de suivre la mise en oeuvre du Plan.

5. À sa première session, tenue du 28 juin au 2 juillet 2001, le Comité de l'information pour développement (CODI), qui a remplacé la Conférence des planificateurs, statisticiens, démographes et informaticiens africains (qui se tenait tous les deux ans), avait recommandé de procéder à une évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba. À sa deuxième session, tenue en octobre 2001, il avait souligné que la période de mise en oeuvre du Plan et la mission du CASD avaient pris fin. Le Comité avait alors examiné les conclusions de l'équipe chargée de l'évaluation et avait relevé, notamment, le faible niveau de mise en oeuvre du Plan qui avait accentué la détérioration de nombreux systèmes nationaux de statistique de la région. Il avait également décidé qu'au lieu d'adopter un nouveau plan il faudrait plutôt mettre en place un nouveau cadre pour le développement de

la statistique en Afrique (voir annexe A). Le Comité avait décidé en outre qu'il fallait créer un Conseil consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA), largement représentatif, qui serait chargé de conseiller la CEA sur des questions nouvelles touchant au développement de la statistique et sur la mise en oeuvre d'une stratégie ou d'un cadre que le Comité recommanderait pour le développement de la statistique en Afrique. Le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique a été officiellement installé le 16 mai 2003, à l'issue de la troisième session du Comité de l'information pour le développement, tenue du 12 au 15 mai 2003.

6. Le présent document a été préparé conformément à la résolution prise en 2001 par le Comité de l'information pour le développement, appelant à la mise en place d'un cadre stratégique remplaçant le Plan d'action d'Addis-Abeba. Ce cadre a pour objectifs d'appuyer et d'accélérer, de manière soutenue, le développement de la statistique en Afrique et de répondre à la demande toujours croissante de données statistiques. Il met en lumière les principaux points, processus et partenariats indispensables au renforcement des systèmes statistiques en Afrique. Il repose sur une **hypothèse essentielle**, à savoir que les acteurs du développement de la statistique en Afrique sont disposés et prêts à inaugurer une nouvelle ère de partenariat en ayant pour objectif commun d'instaurer un système qui se caractérise par des données de qualité et des politiques fondées sur des éléments concrets.

## Acronymes et abréviations

<b>ABSA</b>	Conseil consultatif sur la statistique en Afrique
<b>AFRISTAT</b>	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
<b>AFRITAC</b>	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique du FMI
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>CAE</b>	Communauté de l'Afrique de l'Est
<b>CASD</b>	Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>CODI</b>	Comité de l'information pour développement
<b>COMESA</b>	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
<b>CSLP</b>	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté
<b>CST</b>	Equipes d'appui aux pays du FNUAP
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>ICP-Africa</b>	Programme de comparaison internationale pour l'Afrique
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMD</b>	Objectifs de développement du Millénaire
<b>PARIS21</b>	Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI <sup>e</sup> siècle
<b>PFSA</b>	Programme de formation statistique pour l'Afrique
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PPA</b>	Parités de pouvoir d'achat
<b>PROSMIC</b>	Programme statistique minimum commun
<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>SCN</b>	Système de comptabilité nationale
<b>SGDD</b>	Système général de diffusion des données
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>ZMAO</b>	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

## **I. Rappel**

1. À l'ère de l'information, les pays, les organisations, les entreprises et même les individus considèrent les données et informations statistiques comme une ressource vitale qui améliore la performance dans le domaine de la gouvernance, de l'administration, des entreprises et des objectifs personnels. Il faut à présent l'exploiter en vue du développement national en Afrique. Effectivement, la plupart des instances internationales ont souligné l'importance des données et informations statistiques comme point de départ du suivi des progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs de développement national et international. À la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, par exemple, cet aspect a été encore rappelé.

2. Depuis les années 90, il y a une augmentation sans précédent de la demande de données et informations statistiques à des fins de développement national. En effet, les systèmes de suivi concernant de nouveaux programmes de développement tels que les objectifs de développement du Millénaire, les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont non seulement créé de nouvelles demandes mais également fourni des cadres permettant de synthétiser la demande de statistiques relatives au développement des pays africains. En conséquence, la demande croissante de données et d'informations statistiques pose des défis aux systèmes nationaux de statistique, déjà faibles et vulnérables, comme elle crée des possibilités nouvelles, pour ce qui est en particulier d'améliorer l'image de la statistique et d'exploiter des ressources aussi bien nationales qu'internationales, pour le développement de la statistique.

3. Le présent cadre vise à créer un meilleur environnement en vue d'un partenariat véritable entre producteurs et utilisateurs de statistiques. Il prévoit des stratégies ayant pour objectifs de relever ces défis et d'exploiter pleinement les nouvelles possibilités pour le développement de la statistique en Afrique.

4. Des efforts importants ont été déployés dans le passé, aux niveaux international, régional, sous-régional et national, afin de développer les systèmes nationaux de statistique en Afrique. Mais en dépit de ces efforts, la majorité des pays africains n'ont toujours pas de systèmes statistiques à même de fournir, de manière durable, des données et informations statistiques de qualité, indispensables à une planification et des politiques fondées sur des éléments concrets ; à la gouvernance démocratique et à l'obligation redditionnelle ; à la prise de décisions des entreprises, des politiques et des individus. Les systèmes nationaux de statistique se caractérisent encore par de nombreux problèmes et contraintes.

5. Cette absence de progrès s'explique en grande partie par le fait que les efforts déployés par le passé pour le développement de la statistique l'ont été de manière dispersée et intenable. Au vu de ces problèmes, les pays africains ont décidé, à travers le Comité de l'information pour le développement, de mettre en place un nouveau cadre stratégique détaillé pouvant servir d'élément de référence à tous les acteurs intervenant dans le développement de la statistique en Afrique. Une fois adopté par tous les acteurs concernés, ce cadre permettra de créer les synergies dont le besoin se fait cruellement sentir, d'éviter le double emploi et de réunir des moyens durables de développement de la statistique.

6. Ce cadre est détaillé en ce sens que : a) il s'efforce de couvrir toutes les initiatives en cours et tous les cadres statistiques pertinents aux niveaux régional et international ; b) il s'efforce de couvrir l'ensemble du système africain de statistique, qui est constitué comme suit (voir annexes B et C) :

- i) Au niveau international, il comprend plusieurs organisations multilatérales et bilatérales qui apportent un financement destiné aux travaux statistiques et une assistance technique pour l'élaboration des méthodologies (en général pour répondre à des besoins de données à court terme), ainsi que la Division de statistique de l'ONU, qui donne des orientations générales relatives à la compilation de données de comptabilité nationale comparables à l'échelle internationale;
- ii) Au niveau régional, il comprend les divisions de la CEA et de la BAfD chargées de statistique, le Sous-comité de la statistique du Comité de l'information pour le développement (CODI), le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique et la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique;
- iii) Au niveau sous-régional, il comprend l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), les équipes d'appui aux pays du FNUAP, les services statistiques de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) ainsi que la composante statistique des Centres régionaux d'assistance technique en Afrique du FMI;
- iv) Au niveau national, le système national de statistique comprend : les producteurs de statistiques, y compris le bureau national de statistique en tant qu'organe de coordination ; les ministères et organismes publics concernés ; les utilisateurs de données, y compris des utilisateurs clefs tels que les décideurs ; les fournisseurs de données, y compris les entreprises et les ménages ; les institutions de recherche et de formation, y compris les universités.

## **II. Principales questions**

7. Le but de ce cadre est de résoudre les problèmes auxquels se heurte le développement de la statistique en Afrique, entre autres :

- Manque d'engagement politique, surtout au niveau national, en faveur du développement de la statistique;
- Coordination, collaboration, interconnexion et partage d'informations qui laissent à désirer entre les acteurs concernés;
- Insuffisance des ressources (financières, humaines et techniques) destinées à la production de statistiques;
- Insuffisance des infrastructures (matérielles et statistiques) destinées à la production de statistiques;
- Faiblesse des capacités institutionnelles;
- Données de qualité médiocre;
- Systèmes de gestion des données (archivage, analyse et diffusion) qui laissent à désirer;
- Absence de planification à long terme pour le développement de la statistique;
- Profil inadapté des bureaux nationaux de statistique, dans la hiérarchie gouvernementale.

## **III. Vision**

8. En tant que principaux producteurs de statistiques en Afrique, nous avons pour vision, grâce à un partenariat renforcé entre tous les acteurs, la mise en place d'une infrastructure statistique permettant d'assurer et de promouvoir la gestion et l'utilisation efficaces de données et informations de qualité relatives à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions fondées sur des éléments concrets, au suivi des programmes de développement et à la responsabilité démocratique.

#### **IV. Objectif global**

9. L'objectif global de ce cadre stratégique est d'engager tous les acteurs dans un processus de développement de la statistique qui permettrait aux pays africains d'être dotés de systèmes statistiques à même d'appuyer durablement leurs efforts de développement économique, politique et social. Les systèmes à mettre en place devraient répondre aux besoins en données des principaux utilisateurs : gouvernement, secteur privé, société civile, communauté internationale et grand public.

#### **V. Objectifs spécifiques**

10. Les objectifs spécifiques sont notamment les suivants :

- Promouvoir la sensibilisation à la statistique ;
- Répondre aux besoins de données des principaux utilisateurs : gouvernement, secteur privé, société civile, universitaires, chercheurs, partenaires de développement international et grand public ;
- Répondre aux besoins en données découlant de nouveaux cadres et initiatives de développement tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou les objectifs de développement du Millénaire ;
- Renforcer les capacités statistiques des institutions en mettant un accent particulier sur la gouvernance statistique ;
- Améliorer la coordination des programmes statistiques à tous les niveaux ;
- Promouvoir le respect de cadres conceptuels actuels tels que le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993), la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*, le *Manuel de statistiques monétaires et financières*, le *Manuel de statistiques des finances publiques* ou le Système général de diffusion des données (SGDD);
- Développer aux niveaux régional, sous-régional et national, des systèmes statistiques et des bases de données socio-économiques ;
- Renforcer le développement des ressources humaines en statistique et dans les domaines connexes ;
- Forger des partenariats solides pour le développement de la statistique à tous les niveaux ;
- Promouvoir l'interconnexion et l'échange d'informations et de pratiques les meilleures entre acteurs concernés ;
- Promouvoir la production, la gestion et l'utilisation de données ventilées par sexe, en particulier dans la comptabilité nationale.

#### **VI. Stratégies**

11. Les stratégies ci-après seront appliquées pour accomplir ces objectifs :

- Sensibiliser le public à la statistique, notamment par la vulgarisation de son importance pour la société et par l'amélioration de son image ;
- Se tenir au courant des derniers développements en statistique et des nouveaux besoins de données ;
- Rechercher un consensus des acteurs concernés sur les questions de fond relatives au développement de la statistique ;
- Promouvoir une collaboration plus étroite et renforcer la coordination entre producteurs de données, utilisateurs de données, institutions de recherche et de formation et donateurs bilatéraux ou multilatéraux, en matière de développement de la statistique ;
- Développer, gérer et mettre en valeur les ressources humaines, afin d'améliorer le fonctionnement des organisations, d'élargir le savoir et les compétences stratégiques et de motiver le personnel davantage ;
- Créer des bureaux nationaux de statistique et des systèmes nationaux de statistique plus performants et adaptables;
- Travailler en réseau afin de renforcer et d'améliorer l'échange d'informations et d'expériences, y compris des meilleures pratiques ;
- Exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer les opérations statistiques, ainsi que la diffusion, l'obtention et l'échange des données ;
- Améliorer la communication et l'acquisition de données et informations statistiques ;
- Calculer avec précision les coûts des activités envisagées et élaborer des plans de financement pour la réalisation des objectifs du cadre stratégique.

## **VII. Propositions en vue d'une action coordonnée ou conjointe**

12. Sans être exhaustives, les propositions ci-après visent à favoriser une action coordonnée ou conjointe :

### **1. Promouvoir et coordonner les activités statistiques en Afrique**

- Encourager les pays à participer aux activités de la Commission de statistiques de l'ONU.
- Appuyer la participation des pays aux réunions de coordination du développement de la statistique en Afrique à tous les niveaux, comme celles de CODI, d'ABSA, du Conseil d'administration du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (ICP-Africa) ou du Consortium du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) ;
- Appuyer les activités des divers groupes de travail ou ateliers concernant le développement de la statistique ;

- Améliorer la circulation et la communication de l'information sur les activités statistiques en Afrique en élargissant l'utilisation des TIC, en publiant des bulletins statistiques régionaux et autres publications techniques ;
- Définir un programme statistique minimal pour l'Afrique, pouvant aider les pays africains à élaborer leurs plans et programmes de travail annuels concernant le développement de la statistique.

## **2. Favoriser la sensibilisation à la statistique**

- Promouvoir "un mode de réflexion statistique" dans la société ;
- Ancrer la statistique dans les programmes nationaux ;
- Démontrer aux pouvoirs publics (planificateurs, décideurs, gestionnaires et administrateurs), aux législateurs et à d'autres utilisateurs, la puissance de la statistique ;
- Promouvoir une culture d'élaboration de politiques et de prise de décisions fondées sur des éléments concrets ;
- Mobiliser les ressources nationales et internationales en vue du développements de la statistique ;
- Collaborer avec les acteurs concernés pour concevoir des instruments appropriés de sensibilisation.

## **3. Renforcer les capacités statistiques institutionnelles**

- Créer un environnement législatif favorable qui renforce la mission et le fonctionnement du système national de statistique et du bureau national de statistique ; encourage l'indépendance et l'autonomie professionnelles dans la production de statistiques, de sorte que les statistiques officielles se caractérisent par l'intégrité, l'impartialité et la crédibilité ; préserve la confidentialité des données et prévoit la diffusion des données et l'accès aux données;
- Améliorer l'image des bureaux nationaux de statistique en les transformant en organismes publics autonomes ;
- Faire en sorte que les bureaux nationaux de statistique disposent de meilleures ressources et puissent coordonner le système statistique national et en devenir l'organisme de normalisation ;
- Rationaliser les mécanismes de coordination et de collaboration entre les institutions concernées.

## **4. Renforcer la formation**

Au niveau national :

- Fournir un appui technique aux programmes de formation statistique en cours d'emploi des cadres moyens ;
- Donner une formation aux statisticiens dans des domaines comme la comptabilité nationale, les statistiques économiques de base et les statistiques sociales ;
- Etablir des liens entre les centres nationaux de formation et d'autres institutions de formation.

Aux niveaux sous-régional et régional :

- Faire en sorte que la formation des statisticiens soit très en vue dans les établissements universitaires africains et correctement financée ;
- Encourager les femmes à suivre des cours de statistique à tous les niveaux ;
- Fournir aux centres africains de formation statistique des services de consultation en matière d'enseignement dans des domaines spécialisés ;
- Organiser des cours de formation en gestion à l'intention des chefs des bureaux nationaux de statistique et d'autres cadres supérieurs du système statistique ;
- Concevoir du matériel didactique et fournir des équipements sous forme d'ordinateurs, de photocopies, de livres, etc., pour faciliter l'enseignement dispensé dans les centres ;
- Promouvoir des partenariats entre les centres de formation statistique et d'autres centres d'excellence, en Afrique et à l'étranger, qui enseignent la statistique ;
- Donner des conseils techniques concernant le matériel didactique et le contenu de la formation ;
- Aider les chefs des centres de formation à participer aux principales réunions consultatives et des conseils d'administration ;
- Diffuser l'information sur la formation notamment en publiant régulièrement le Bulletin de formation statistique et un Répertoire des centres de formation en Afrique ;
- Détacher périodiquement du personnel de la statistique des États membres auprès de bureaux de statistique de la région ou d'ailleurs, qui mènent des activités novatrices dans un domaine statistique précis ou qui ont institué une bonne pratique (cette démarche serait particulièrement utile en matière de coordination statistique, de statistique environnementale et de mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993) ;
- Établir un programme de bourses de perfectionnement à l'intention des cadres moyens de la statistique des pays africains.

## **5. Promouvoir les enquêtes sur les ménages**

- Évaluer les besoins dans le domaine des enquêtes intégrées sur les ménages, y compris les besoins en matière de formation ;
- Revoir le statut des enquêtes sur les ménages qui sont menées ou envisagées, de l'organisation chargée des enquêtes, s'agissant des plans d'échantillonnage, des dispositions relatives au traitement et à la diffusion des données, des dispositions relatives à l'archivage et à la sauvegarde des données, ainsi que des dispositions relatives au travail en réseau avec d'autres partenaires ;
- Perfectionner les capacités nationales de planification et d'exécution des enquêtes sur les ménages ;
- Fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays, sur leur demande, en matière de planification et de gestion des enquêtes sur les ménages ;
- Organiser des ateliers nationaux et régionaux de formation en méthodes et opérations des enquêtes sur les ménages, à l'intention des statisticiens ;
- Publier des manuels et des ouvrages techniques relatifs aux enquêtes sur les ménages ;
- Constituer des bases ou des banques de données relatives aux enquêtes sur les ménages, à des fins d'analyse des données et autres opérations statistiques, ainsi que d'analyses axées sur les politiques.

## **6. Accélérer la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)**

- Adapter le cadre du SCN 1993 à la situation précise et aux objectifs de développement des pays ;
- Mener des enquêtes supplémentaires et utiliser d'autres sources administratives de données pour améliorer les données de base servant au calcul du produit intérieur brut (PIB) ;
- Échanger des expériences aux niveaux national, sous-régional et régional, à travers des séminaires et ateliers ;
- Mener des études sur la mise en oeuvre du SCN 1993 au niveau régional et sur des questions particulières telles que la parité hommes-femmes dans la comptabilité nationale, dans le cadre du Système de comptabilité nationale de 1993, etc. ;
- Fournir des services consultatifs aux pays sur la mise en oeuvre du SCN 1993, y compris la compilation des comptes satellites ;
- Appliquer les mécanismes existants de suivi de la mise en oeuvre du SCN 1993, aux niveaux national, sous-régional et régional.

## **7. Promouvoir la mise en place de base de données statistiques**

- Recenser les besoins des utilisateurs ;
- Recenser les sources de données ;
- Réorganiser les systèmes d'information statistique existants ;
- Élaborer, maintenir et mettre en réseau les systèmes statistiques, à tous les niveaux ;
- Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi que de la géo-information pour la production de statistiques ;
- Renforcer les capacités à tous les niveaux pour élaborer et maintenir des bases de données ;
- Établir un centre régional, ainsi qu'un système de réseaux et de gestion des données régionales.

## **8. Établir des processus d'évaluation par des pairs pour améliorer la gouvernance statistique en Afrique**

- Renforcer les capacités de production de données statistiques précises, toujours fraîches et fiables ;
- Créer un système d'évaluation extérieure de la qualité et de l'intégrité des données nationales, ainsi qu'un gisement de données faisant autorité.

## **9. Promouvoir un nouveau partenariat pour la statistique en Afrique : de la coordination à la collaboration**

- Établir des modalités de collaboration entre acteurs de la statistique et autres acteurs concernés, en matière d'analyse, de définition, de mise en oeuvre et de suivi des objectifs de développement global, ainsi que de promotion de démarches propres aux pays dans le développement de systèmes nationaux de statistique ;
- Rationaliser la demande de statistiques adressée aux bureaux nationaux de statistique par divers utilisateurs extérieurs, y compris les donateurs qui appuient le développement et les activités statistiques dans les pays ;

- Établir un mécanisme de notification pour suivre les progrès accomplis en matière de développement de la statistique.

#### **10. Renforcer les organisations régionales et sous-régionales**

- Évaluer la force des services statistiques au sein d'organisations sous-régionales telles que la CEDEAO, le COMESA, la CAE, la SADC, la ZMAO, l'UEMOA et la CEMAC;
- Établir un programme d'appui technique aux organisations sous-régionales;
- Établir des programmes de formation statistique à l'intention des organisations sous-régionales;
- Renforcer la connectivité entre bureaux nationaux de statistique et organisations sous-régionales;
- Aider les organisations sous-régionales à mobiliser des ressources.

#### **11. Promouvoir la production et l'utilisation de données ventilées par sexe dans la comptabilité nationale**

- Organiser des ateliers pour démontrer aux hauts responsables l'importance des obstacles fondés sur le sexe et, partant, des données ventilées par sexe, en matière de développement et de réduction de la pauvreté ;
- Faire le point sur les outils, les concepts et les moyens permettant d'inclure la parité hommes-femmes dans la comptabilité nationale ;
- Élaborer un terme conceptuel d'intégration de la parité hommes-femmes dans la comptabilité nationale ;
- Concevoir un guide pratique pour perfectionner les compétences en matière de production et d'utilisation des données sur les budgets-temps et en matière d'enquête sur les ménages.

#### **12. Accélérer la mise en œuvre des initiatives en cours en Afrique**

- Poursuivre vigoureusement la mise en œuvre, la coordination et le rapprochement des diverses initiatives menées sur le développement de la statistique en Afrique, en particulier (voir annexe C) :
- Base de données active, Questionnaire sur les grands indicateurs du bien-être et STATCAP de la Banque mondiale;
- Système général de diffusion des données (SGDD) et composante statistique des Centres régionaux d'assistance technique en Afrique du FMI et d'autres parains;
- Programme statistique minimum commun (PROSMIC) d'AFRISTAT;
- Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (ICP-Africa) de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement;
- PARIS21;
- Enquêtes par grappes à indicateurs multiples et le logiciel ChildInfo de l'UNICEF;

- Programmes régionaux de la FAO (Commission africaine de statistiques agricoles et Programme d'action régional de la FAO);
- Initiatives de l'Union européenne en matière de formation statistique et autres programmes de formation lancés par des partenaires bilatéraux et multilatéraux du système africain de statistique.

## ANNEXE A

### RESOLUTIONS DU CODI

#### Résolution du CODI II

La deuxième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI) qui a eu lieu en septembre 2001, a adopté une série de résolutions qui ont été approuvées par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique, à sa 35<sup>ème</sup> session qui s'est tenue du 19 au 21 octobre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). La résolution relative au Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 a été formulée comme suit :

La réunion

- 1) *Reconnaît* que les principes et les objectifs du Plan d'action d'Addis-Abeba demeurent valables pour le développement des statistiques en Afrique;
- 2) *Regrette* la lenteur de la mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba constatée par le CASD dans son évaluation;
- 3) *Apprécie* le travail louable effectué par le CASD et décide de mettre fin à son mandat;
- 4) *Décide* que, comme le propose le rapport d'évaluation, un nouveau plan ne sera pas nécessaire mais qu'il faudra mettre en place un nouveau cadre pour le développement de la statistique en Afrique qui tienne compte des éléments suivants :
  - La pleine participation des parties prenantes à tous les niveaux;
  - Les nouvelles demandes d'information (CSLP, Nouvelle Initiative africaine<sup>1</sup>);
  - Les stratégies de renforcement de la capacité statistique aux niveaux national, sous-régional et régional;
  - La situation des pays qui sortent d'une guerre ou autres crises;
  - Les mécanismes de suivi et d'évaluation continus;

*Approuve*

- La pleine participation des parties prenantes à tous les niveaux;
- Que pour donner effets au cadre proposé, le Conseil consultatif énonce les modalités du développement de la statistique dans la région;
- La création d'un Comité consultatif pour le développement de la statistique en Afrique, doté d'une large base;
- Que le Conseil travaille en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales.

#### **Résolution du CODI III**

La réunion du CODI III qui a eu lieu en mai 2003,

---

<sup>1</sup> La Nouvelle Initiative africaine a été rebaptisée Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

*Approuve* l'idée selon laquelle des statistiques produites selon les principes fondamentaux des statistiques officielles constituent une condition nécessaire à la bonne gouvernance ;

*Recommande* que les Etats membres adoptent un processus permettant d'évaluer leur capacité statistique. Dans un premier temps, des pays bénévoles, appuyés par un groupe d'experts mis à disposition par la CEA /PARIS21, devraient entreprendre de tester et d'utiliser des outils et des procédés en vue de l'examen par les pairs de la capacité statistique, aux fins d'adoption dans le cadre des engagements pris au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

## **ANNEXE B**

### **Système africain de statistique**

#### **Niveau national**

Les Systèmes nationaux de statistique englobent les producteurs, y compris les bureaux nationaux de statistique, en tant qu'organismes de coordination ; les ministères concernés et les organismes publics ; les usagers de données, y compris les principaux utilisateurs comme les décideurs ; les fournisseurs de données, notamment les entreprises et les ménages et les institutions de recherche et de formation dont les universités.

Dans de nombreux pays africains, les systèmes nationaux de statistique sont peu efficaces et se caractérisent par l'insuffisance des ressources et le peu d'intérêt manifesté par les divers niveaux gouvernementaux. Pour remédier à ces lacunes, certains pays ont conçu, ou sont sur le point de concevoir, des plans directeurs en matière de statistique qui fournissent une « feuille de route » pour l'élaboration de statistiques nationales et un cadre intégré pour exploiter à la fois les ressources nationales et internationales en vue de constituer une capacité statistique durable. Des programmes à court, moyen et long terme couvrant tous les domaines traditionnels de la statistique ont été prévus dans ces plans directeurs. Les pays qui n'ont pas encore conçu de tels plans ont été encouragés à le faire afin d'améliorer leur statistique nationale.

Dans certains pays, les plans directeurs n'ont pas anticipé les nouveaux défis qui sont apparus après le lancement des plans alors que d'autres n'ont pas prévu les stratégies qui auraient permis de maintenir les activités statistiques en cours, notamment les opérations à grande échelle comme des recensements de la population et des enquêtes sur l'agriculture et les ménages.

Les directives permettant de concevoir ces plans ont été élaborées par la CEA et la Banque mondiale. Grâce à ces plans, les bureaux nationaux de statistique acquerront davantage d'importance et pourront jouer un rôle efficace aussi bien en matière de coordination que de fixation de normes pour les systèmes nationaux. En outre, les législations portant sur les statistiques seront revues en vue de les adapter à la situation actuelle. Il convient de mentionner qu'il existe de bonnes pratiques dans la gestion des statistiques nationales et qu'elles peuvent être très utiles dans le processus d'évaluation par les pairs pour élaborer des statistiques à l'échelon de l'Afrique.

#### **Niveau sous-régional**

Au niveau sous-régional, le système statistique comporte AFRISTAT qui a été créé pour aider les pays qui en sont membres, les équipes d'appui aux pays (CST) du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et les divisions et services statistiques de la CEDEAO, la SADC, l'UEMOA, la CEMAC, le COMESA et la Communauté de l'Afrique de l'Est ainsi que la composante statistique du FMI.

Afin d'évaluer le processus d'intégration économique et sociale et de parvenir à une plus grande comparabilité entre pays et au fil des années, les groupements économiques sous-régionaux ont créé des organismes statistiques chargés de renforcer les systèmes statistiques dans leur sous-région respective.

Les unités statistiques des organisations sous-régionales s'occupent principalement d'harmoniser les statistiques nationales et de créer des capacités durables grâce à la formation. A cet égard, ces organisations sous-régionales, convoquent régulièrement des réunions des responsables des bureaux nationaux de statistique ainsi que des ateliers et des réunions techniques pour traiter des questions communes, telles que le manque de données, l'harmonisation des définitions et des concepts statistiques, les méthodologies et le manque de compétence dans des domaines spécifiques.

## **Niveau régional**

Au niveau régional, le Système africain de statistique englobe la CEA et la BAfD, le Sous-comité de la statistique du Comité de l'information pour le développement, le Conseil consultatif sur les statistiques en Afrique (ABSA) et la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique de la FAO.

La CEA a aidé à créer et à renforcer les capacités des pays africains dans divers domaines de l'élaboration de statistiques, en fournissant des services consultatifs, en préparant des directives pour évaluer les besoins statistiques, en concevant des stratégies et en organisant des activités de formation en groupe ; en préparant et en adaptant des recueils et des manuels et en coordonnant la coopération technique. Entre 1970 et 1993, la CEA a lancé cinq programmes régionaux d'assistance technique avec l'appui d'institutions de coopération bilatérale et multilatérale. Ces programmes ont eu un impact important sur le processus d'élaboration de statistiques en Afrique. Il s'agissait du Programme africain de recensement, du Programme africain de mise en place des dispositifs d'enquête auprès des ménages, du Programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale, du Programme de formation statistique pour l'Afrique et du Programme de développement statistique pour ce même continent.

Toutefois, l'importance de l'assistance technique fournie par la CEA aux pays africains a diminué de façon spectaculaire quand le financement par le PNUD et le FNUAP des grands programmes de coopération régionale de la Commission a pris fin en 1993. Il est prévu que la CEA joue à nouveau un rôle important dans la réalisation des objectifs fixés.

La BAfD a également financé des projets statistiques autonomes et des composantes relatives aux statistiques ont été incluses dans certains projets financés par la Banque dans divers pays africains. De même, la Banque collecte, traite et publie des données sur les Etats membres ainsi que sur la coopération pour le développement de l'Afrique. Depuis 2002, la Banque coordonne la composante Afrique du Programme de comparaison internationale du Millénaire.

## **Niveau international**

Au fil des années, les organisations internationales, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont joué un rôle important dans le financement de programmes et de projets statistiques aux niveaux régional, sous-régional et national, et également dans l'élaboration de méthodologies et de cadres permettant de collecter et de traiter les données statistiques et dans l'organisation de groupes de travail chargés de les revoir. Au niveau des pays, l'assistance technique et financière a surtout servi à répondre aux besoins de données à court terme. De plus, cette assistance a été fournie au coup par coup et a été mal coordonnée.

Les activités statistiques financées initialement dans le cadre de l'assistance de bailleurs de fonds n'ont pu être poursuivies quand l'aide a pris fin. En raison de l'urgence à satisfaire certains besoins de données, des projets et des programmes à court terme ont eu en général le

pas sur une planification à long terme. Dans plusieurs cas, cette manière de procéder : a) a altéré les priorités nationales pour la production de statistiques et entraîné un manque de synergie et de rentabilité du processus, b) a conduit à la production de données contradictoires et très imprécises et c) n'a pas généré de capacité durable pour la production de statistiques nationales.

C'est pourquoi, il est urgent maintenant de rationaliser et de classer, par priorité, les demandes à adresser aux bureaux nationaux de statistique, pour leur permettre de concevoir leurs propres plans et programmes nationaux qui garantiraient un système plus durable de production et de gestion des données.

## Annexe C

### Quelques-unes des grandes initiatives en matière de statistiques en Afrique

#### 1. Programme statistique minimum commun (PROSMIC) d'AFRISTAT (2001-2005)

Le Programme PROSMIC sert de cadre aux activités statistiques d'AFRISTAT dans 14 pays membres africains de la zone franc ainsi qu'en Mauritanie, en Guinée et au Cap-vert. Les activités portent notamment sur l'organisation et la gestion d'instituts nationaux de statistique, les techniques de l'information, la comptabilité nationale, les indices de prix, les enquêtes agricoles, les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes auprès des entreprises, les statistiques démographiques et sociales, l'établissement de listes d'unités statistiques et de registres, de graphiques sur la gestion et l'économie informelle et de modèles macroéconomiques.

#### 2. Initiatives du FMI

##### Système général de diffusion des données (SGDD)

En 2001, le FMI a lancé un projet sous-régional financé par le Département du développement international du Royaume-Uni et exécuté par le FMI en collaboration avec la Banque mondiale dans le but d'aider à la mise en place du Système général de diffusion des données dans 14 pays anglophones : Botswana, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

Le Système a fourni un cadre global en vue d'améliorer la qualité des données, d'évaluer l'ampleur des améliorations à apporter et de fixer des priorités. Le Système aide également les pays membres à diffuser au grand public des statistiques économiques, financières et socio-démocratiques globales, opportunes, accessibles et fiables.

##### Composante statistique d'AFRITAC

Cette initiative vise à renforcer la capacité des pays africains à concevoir et à mettre en œuvre leur stratégie de lutte contre la pauvreté et à améliorer la coordination de l'aide technique pour le renforcement des capacités dans le cadre du processus CSLP (Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté). C'est ainsi que deux **centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)** ont été créés : AFRITAC-Est en octobre 2002 à Dar-es-Salam, qui offre des services à six pays anglophones de l'Afrique de l'Est, à savoir l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, et AFRITAC-Ouest à Bamako au Mali en juin 2003, qui prête ses services à 11 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les deux centres aident les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest à créer leur cadre institutionnel national ou à le renforcer dans les domaines suivants : politique macroéconomique, politique fiscale et administration des recettes, gestion des dépenses, politique monétaire, système des taux de change, durabilité du secteur financier et statistique.

### **3. Initiatives de la Banque mondiale**

#### **Bases de données actives**

La base de données active est un outil d'information facile à utiliser qui fournit les données socioéconomiques nationales les plus récentes aux bases de données actives des pays et, au niveau régional, à la base de données actives de l'Afrique. C'est également un outil puissant qui permet d'améliorer le suivi et l'évaluation des capacités statistiques aux niveaux régional et national. Elle est conçue pour fournir aux décideurs un accès facile et intégré aux dernières informations concernant le développement. Le principal intérêt de cette base de données est d'offrir une interface conviviale aux usagers et aux fournisseurs de statistiques fondée sur un système statistique durable dépendant de la demande.

Le système a été conçu par l'unité s'occupant de la région Afrique de la Banque mondiale compte tenu de deux objectifs complémentaires : i) à court terme, fournir aux responsables de la région des moyens efficaces de collecter, d'analyser et de traiter les données économiques et sectorielles, et ii) à long terme, devenir l'élément central d'un grand effort de renforcement des capacités dans les pays africains dans le but d'améliorer les capacités locales de collecte et d'analyse de données statistiques.

#### **Questionnaire sur les grands indicateurs du bien-être**

Le Questionnaire sur les grands indicateurs du bien-être est un outil d'enquête sur les ménages conçu par la Banque mondiale en étroite collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et l'OIT, en vue de fournir aux pays un instrument leur permettant de produire, en temps utile, les données statistiques indispensables pour mesurer l'évolution des principaux indicateurs sociaux pour les différents groupes de population – en particulier les indicateurs mesurant les degrés d'accès, d'utilisation et de satisfaction au niveau des principaux services sociaux et économiques.

Le questionnaire est un outil efficace pour améliorer la conception de projets et de programmes sectoriels et orienter les services au profit des communautés pauvres et très désavantagées. Lorsque l'expérience est répétée une seconde fois, ce questionnaire devient un outil de contrôle permettant d'évaluer l'application, l'efficacité et l'impact des programmes/projets sur les conditions de vie. Cet outil est utilisé dans plusieurs pays africains, notamment en Tanzanie (continentale), au Ghana, au Kenya, au Mozambique, au Nigéria et récemment au Lesotho et au Malawi.

#### **STATCAP**

Il s'agit essentiellement d'un système de prêt de la Banque mondiale conçu pour aider les pays en développement à sortir du cercle vicieux qui consiste à ce que des ressources inadéquates limitent la production et compromettent la qualité des statistiques et que la mauvaise qualité des statistiques à son tour conduise à une baisse de la demande et par conséquent à une diminution des ressources. STATCAP est conçu pour permettre aux pays de faire des investissements importants dans les capacités statistiques afin d'améliorer, à l'avenir, l'efficacité et l'efficacités et financer les activités statistiques en cours les plus urgentes.

### **4. PARIS 21**

Le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) a été créé en novembre 1999 dans le cadre du partenariat Nord-Sud dans le but de donner la

possibilité aux pays de contrôler leur propre système statistique avec l'appui d'un niveau supérieur ; de s'occuper des grands domaines de politiques en fixant des priorités et en adoptant des processus directeurs ; d'améliorer les ressources et l'information statistiques en s'occupant d'activités nécessaires, telles que collecte et analyse, coordination efficace et appui aux ressources nationales et internationales ; et de mettre en place des plans statistiques directeurs qui tiennent compte des capacités existantes, des limitations de ressources et d'autres aspects indispensables tels que normes professionnels ou besoin de législations.

PARIS 21 est essentiellement un groupement de décideurs et de statisticiens, d'organisations internationales, d'organismes professionnels et d'institutions universitaires de pays donateurs et en développement, qui oeuvrent selon cinq grands principes, à savoir : partenariat, sensibilisation, mobilisation des ressources, partage de l'information et stratégies durables que les pays se sont appropriées.

## **5. Programme de comparaison internationale pour la région Afrique**

Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique est une initiative globale de renforcement des capacités statistiques à l'échelon de la région dans le cadre du Programme mondial de comparaison internationale pour la période 2002-2005. Le Programme a été lancé conjointement par la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) et la Banque mondiale pour fournir un appui global et cohérent en matière de renforcement des capacités régionales en vue de répondre aux demandes urgentes de données fiables et opportunes dans l'optique des objectifs de développement du Millénaire (OMD) et des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Les objectifs finals de ce programme sont de renforcer les capacités statistiques nationales en matière de prix et de comptabilités nationales, de faire en sorte que le Programme de comparaison internationale fasse partie intégrante des systèmes nationaux de statistique, de faire des parités de pouvoir d'achat (PPA) en faveur des pauvres l'une des principales orientations du Programme et d'encourager l'utilisation des données fournies dans le cadre du Programme pour la formulation de politiques et le suivi des progrès aux niveaux national et international. Cinquante pays ont déjà fait savoir qu'ils souhaitaient participer à ce Programme.

Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique inclut des composantes de renforcement des capacités spécifiques aux pays et à l'échelon de la région. Les composantes spécifiques aux pays prévoient notamment, a) de créer une forte synergie entre les activités de collecte de données organisées dans le cadre du Programme et les programmes statistiques nationaux habituels, b) de renforcer les capacités institutionnelles grâce à la formation de personnel technique et de direction et à l'aide, c) de fournir une aide financière, technique et matérielle, notamment des matériels et des logiciels informatiques pour la collecte, la vérification et le traitement des données, d) de créer et de tenir à jour des bases de données et d'améliorer la qualité et la communication en temps voulu des données, e) d'encourager l'utilisation de données pour la formulation d'orientations et le suivi des progrès.

## **6. Initiatives de l'UNICEF**

### **Enquête en grappes à indicateur multiple**

L'enquête en grappes à indicateur multiple a été conçue par l'UNICEF pour aider les gouvernements et les autres partenaires à évaluer les progrès réalisés en faveur des enfants et des femmes d'ici la fin de la décennie. Actuellement, 70 pays dans le monde, y compris certains pays africains, s'apprêtent à utiliser ce type d'enquête.

## **Logiciel Childinfo**

Le logiciel informatique Childinfo, conçu pour mémoriser les informations venant de multiples bases de données et les afficher dans un format simple et convivial grâce à ses excellentes qualités d'affichage, est promu actuellement par le système des Nations Unies comme un moyen de créer des bases de données socioéconomiques nationales globales dans divers pays africains principalement dans le but de suivre l'évolution de la pauvreté.

## **7. Programmes régionaux de statistiques agricoles de la FAO**

### **Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique**

La Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique a été créée en 1962 avec pour mandat : a) d'évaluer la situation des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture dans la région, b) de conseiller les Etats membres sur l'élaboration et la normalisation des statistiques agricoles dans le cadre général des travaux statistiques de la FAO, c) de réunir des groupes d'études ou d'autres organes subsidiaires composés d'experts nationaux chargés d'étudier l'évolution des statistiques agricoles et de donner des avis. La Commission tient une session tous les deux ans depuis 1962. La dernière a eu lieu en 2001 et la prochaine est prévue pour octobre 2003.

Par l'intermédiaire de cette Commission, la FAO a été en mesure d'aider les pays à :

- Organiser des recensements nationaux de l'agriculture en s'appuyant sur un cadre commun pour les définitions, les concepts, les normes et les principes directeurs ;
- Produire des données comparables au plan international et fournir des statistiques de base sur la sécurité alimentaire qui soient facilement adaptables pour comprendre la situation qui sévit dans ce domaine;
- Intégrer les questions de parité homme-femme dans les programmes et les activités de collecte de données statistiques sur l'agriculture. Seul un petit nombre de pays sont parvenus à le faire. De même, les responsables de la planification et les autres parties prenantes ont été sensibilisés au besoin d'accroître la disponibilité et l'utilisation de données statistiques ventilées selon les sexes dans la planification de programmes de développement agricole tenant compte de la parité.

La FAO a été à même de publier et de distribuer aux pays des manuels techniques et opérationnels et de fournir des orientations sur la collecte et le traitement des données.

### **Programme d'action régional de la FAO**

Par rapport aux données dont ont besoin les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les programmes sur la sécurité alimentaire et les autres stratégies et programmes de développement ruraux prioritaires, le diagnostic technique des systèmes de statistiques agricoles et rurales montre que, pour diverses raisons, l'écart entre l'offre et la demande de données se creuse dans la plupart des pays africains et que, dans le même temps, la capacité des institutions qui produisent des statistiques diminue.

La FAO lance actuellement un programme d'action régional destiné à inverser cette tendance et à renforcer les systèmes de statistiques agricoles en Afrique de façon durable, compte tenu des enseignements tirés d'expériences passées et des nouvelles opportunités offertes par les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les initiatives axées sur la sécurité alimentaire ou autres initiatives de développement rural.

Le Programme fournira aux pays l'appui dont ils ont besoin pour: a) utiliser au mieux l'information existante, b) formuler un cadre/programme à moyen terme pour l'élaboration d'un système de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, fondé sur les besoins prioritaires nationaux et bien intégré dans le système de statistique nationale, c) renforcer les capacités techniques du personnel, d) favoriser l'échange et le partage d'expériences et de pratiques ayant réussi dans les pays, e) fournir un appui à la recherche dans des domaines spécifiques et prioritaires.

Le Programme fournira un appui dans les domaines suivants : assistance technique, activités de renforcement des capacités, notamment des ateliers régionaux et nationaux, et des cours de formation, lignes de crédit pour appuyer les actions nationales, mise en réseau des expertises en Afrique et en dehors du continent et utilisation des techniques de l'Internet pour diffuser et échanger l'information ; un fonds pour la recherche appliquée et la diffusion des résultats ainsi que l'organisation de réunions périodiques dans les sous-régions et entre les sous-régions pour échanger les données d'expériences et gérer l'évolution du programme sont également prévus.

## **8. Initiatives de l'Union européenne**

Elles ont été très largement marquées dans le domaine de la formation. Leur mise en oeuvre est principalement conduite par quelques agences telles que le CESD, le centre de Munich InWent et l'Eurostat.

### **CESD**

Depuis 1962, le CESD, en collaboration avec l'ENSEA d'Abidjan a formé beaucoup de cadres statisticiens des Pays en Voie de Développement plus particulièrement de la Région Afrique.

Après le transfert de la formation en Afrique (la filière ITS en 1976 à Kigali et la filière ISE en 1987 à Abidjan), le CESD a continué à appuyer trois écoles africaines qui assurent la formation des "Ingénieurs Travaux Statistiques (ITS)"; ISSEA de Yaoundé, DSD-ENEA de Dakar et ENSEA d'Abidjan. En outre, l'ENSEA assure la formation des "Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE)". Ces trois centres de formation statistique sont liés par des accords de coopération fondés essentiellement sur l'organisation conjointe des concours de recrutement des étudiants, l'examen périodique des programmes en vue de délivrer des formations de niveau équivalent et de meilleure qualité. L'échange de documentations ainsi que la tenue de rencontres scientifiques pour partager les expériences font partie du cadre de cette coopération qui est relayée surtout par le CESD-Paris. Les directeurs de ces trois écoles se rencontrent annuellement au cours de la Conférence des Directeurs des Ecoles de Statistique Africaines (CODESA) dans laquelle la CEA est régulièrement invitée. Cette conférence reste l'instance où se prennent les différentes recommandations sur l'amélioration des programmes, de la qualité de la formation et sur le renforcement du partenariat. Le CESD aide à l'organisation des concours conjoints, à la coordination des rencontres et contribue aux activités de soutien pédagogique. Les pays africains francophones et lusophones sont les principaux bénéficiaires des interventions de deux branches du CESD (CESD-Paris et CESD-Lisbonne).

### **InWent–Centre de Munich**

Le Centre de Munich est un centre de formation continue pour les statisticiens professionnels. À travers ses sessions, le Centre met l'accent sur les comptes nationaux, la balance des paiements, les statistiques sociales et tout récemment sur les indicateurs de bonne

gouvernance. Il fait maintenant partie d'une organisation plus large dénommée Renforcement de Capacité Internationale, Allemagne (InWent est l'acronyme en allemand). InWent vise le développement des ressources humaines à travers le perfectionnement et l'échange de connaissance.

En effet, dans les cours de perfectionnement, l'accent n'est pas seulement mis sur techniques de production de données statistiques, mais également sur l'analyse des politiques, concepts socio-économiques notamment sur le développement durable, l'ajustement structurel ou les efforts de réduction de la pauvreté, lesquels exigent de l'information quantitative. L'objectif de conduire des activités de formation est de produire de telles informations pouvant servir d'outils d'aide à la prise de décision pour les pays africains et encourager le dialogue entre représentants du gouvernement, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales de développement.

## **EUROSTAT**

EUROSTAT a également développé une solide collaboration avec le Centre de Munich et le CESD. EUROSTAT est souvent sollicitée pour participer à la formation permanente en matière d'économie et de statistique.